

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2024-149
Occupation du domaine public
Rue Jean-Jacques Rousseau

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT la demande d'autorisation d'occupation du domaine public de la SARL ETC,

ARRETE

ARTICLE 1 : La SARL ETC est autorisée à mettre en place une benne sur trois places de stationnement, pour déménager des archives au 14 rue Jean-Jacques Rousseau le jeudi 11 juillet 2024.

ARTICLE 2 : Des barrières de police seront mises à disposition par le service LESRA afin de réserver l'emplacement et seront mises en place par la SARL ETC qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

ARTICLE 3 : La SARL ETC, le service LESRA, la gendarmerie, la police municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.